

MALADIES CHRONIQUES

Définition

DÉFINITION OMS:

- Maladies de longue durée qui en règle générale évoluent de façon lente
- Elles engendrent des complications plus ou moins graves
- Elles se traduisent dans un certain nombre de cas par un risque d'invalidité ou handicap transitoire ou définitif



La population Française concernée

- 15 millions de personnes en France
- 1/3 de la population active soit 10 millions de personnes de 15 à 64 ans
- Fréquence en augmentation :
 - Vieillissement de la population des actifs
 - Progrès thérapeutiques
- Une personne souffrant d'une affection chronique en France a 4 fois plus de risque d'être exclue du marché du travail

Une définition

- Une **cause** organique, psychologique ou cognitive
 - L'origine peut être professionnelle ou non.
- Une ancienneté et une prise en charge sur **plusieurs mois (3 au minimum) ou années**
 - Le délai à poser le diagnostic peut aussi être long.
- Une **dépendance** à un médicament, régime, appareillage, technologie médicale, assistance personnelle
- Un **retentissement** de la maladie sur la vie quotidienne : limitation fonctionnelle, d'activité ou de la participation à la vie sociale



Les maladies chroniques entrent dans le **champ du handicap** du fait de leur caractère invalidant (loi de février 2005)

RETENTISSEMENT VIE QUOTIDIENNE

- Limitation fonctionnelle
- Limitation des activités
- Limitation de la vie sociale
- Dépendance humaine, thérapeutique, technologie médicale



Des caractéristiques communes

- Nombreuses et diverses ...
 - Et parfois associées
- Evolutives
 - progressivement / par palier / rémissions / complications
- Des traitements contraignants
 - Différentes voies d'administration, par « cures », ...
 - Contraintes horaires
 - Effets secondaires à prendre en compte
 - **L'observance est essentielle** : l'activité professionnelle ne doit pas entraver les soins

Des caractéristiques communes

- Souvent invisibles ou peu visibles
 - Mais des manifestations aiguës possibles
- Grande variabilité interindividuelle
- Des représentations des maladies et des agents atteints
 - Négatives
 - Erronées
 - Réductrices
 - **Ne pas généraliser sur un cas particulier**

EXEMPLES

- Cardiopathies
- Neuropathies: AVC, dégénératives...
- Cancers
- Affections respiratoires: BPCO...
- Diabète
- Psychiatrie: Dépression....
- Maladies rares: myopathie, mucoviscidose...



DIFFÉRENTS TYPES DE CONGÉS MALADIES

- Congé maladie ordinaire: durée 1 an maximum
 - 3 mois à plein tt et 9 mois à ½ tt
 - Avis comité médical si arrêt sup à 6 mois
- Congé longue maladie: durée 3 ans maximum
 - 1 an à plein tt et 2 ans à ½ tt
 - **Fractionnable +++++**
 - Demande de l'agent, liste de pathologies
 - Avis du comité médical
- Congé longue durée: durée 5 maximum
 - 3 ans plein tt et 2 ans ½ tt
 - 4 items: psy, oncologie, tuberculose, HIV Polio
 - 5 ans au total pour toute la carrière et par items



DIFFERENTS TYPES DE DISCRIMINATION

- Discrimination des collègues
- Discrimination de la hiérarchie
- Discrimination à la formation
- Discrimination à la mobilité
- Discrimination à l'évolution de la carrière



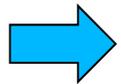
La place du médecin de prévention

Accompagnement de l'agent

- Visites médicales : embauche, pré embauche, SMR
- RQTH initiée par MP accélère dossier MDPH
- Actions sur le milieu du travail :
 - Études de poste, aménagements
 - Collectif de travail
 - Procédures de premiers secours
- Communication avec l'agent, la DRH et le(s) médecin(s) traitant(s) : essentielle
 - Relation de confiance et respect du secret médical

Conclusion

- Concilier travail et maladie chronique : trouver l'équilibre entre :
 - Accéder à l'emploi / garder son emploi
 - Faire avec sa maladie et préserver sa santé
 - Répondre aux exigences croissantes de performance



Implique tous les acteurs : employeur, encadrants, collègues

- Un risque :Le « présentéisme »
 - Surinvestissement professionnel en raison d'une culpabilité d'être malade, d'une peur d'être discriminé
 - au risque de nuire à santé (fatigue, inobservance, ...)

- Accompagnement de l'agent dans le collectif de travail :
 - Aménagements de poste :
 - Individualisés
 - Non figés, réévalués : ils sont à adapter au rythme de l'évolution de la maladie et de son retentissement sur l'agent
 - Information, sensibilisation de l'entourage professionnel :
 - Accompagner l'agent pour parler de sa maladie
 - Faire évoluer les représentations
- S'appuyer aussi sur l'expertise des personnes atteintes de maladies chroniques.